

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1113

28 mai 2010

SOMMAIRE

A-DGZ 8-Fonds	53421	Medical Device Investment S.A.	53393
Advent	53421	Multi-Axxion	53421
ASP-Lux SICAR S.A.	53400	Multi-Axxion	53416
Binoculus S.A., SPF	53383	Neela Investments S.A.	53389
BL	53389	Nivalcon Immo S.A.	53392
Byblos Invest Holding S.A.	53387	Noral S.A., SPF	53389
Byblos Invest Holding S.A.	53387	Nord Europe Patrimonium	53394
Caam Invest	53391	Oaktree Holding S.A.	53394
C.C.M. (Luxembourg) S.A.	53383	Outre-Mer Invest S.A.	53382
Centauro Participations S.C.A.	53384	Paradisa S.A.	53388
Cicerono Group S.A.	53379	Pylissier S.A.	53390
Cofida S.A.	53381	Realpart S.A.	53384
Costa dei Fiori S.A.	53392	Redblack Limited	53378
Domanial S.A.	53393	Rovere Sicav	53395
Escalette Investissements S.A.	53393	Salamine S.A.	53390
Fareale S.A.	53388	Sirtes S.A., SPF	53398
First Baltic Property S.A.	53384	Sofindex	53378
FVCM	53416	Soleil Finance S.A.	53380
Globalbrevets S.A.	53392	Soparsec S.A., SPF	53394
Globaltex Investissements S.A.	53379	Spring Financial Investment S.A.	53390
Gofinco Holding S.A.	53400	State Street Bank Luxembourg S.A.	53417
Grosvenor International S.A.	53381	Tarkett GDL S.A.	53424
G Six G SAH	53380	The World Trust Fund	53397
Hector Sicav	53385	T.J. Voiles	53399
Hermes Securities S.A.	53380	UBS Global Solutions	53398
Humboldt Invest FCP-FIS	53399	Ulysses	53386
Imos Holding	53378	Vahina	53383
Kegworth S.A.	53385	Variolabel Sicav	53399
KN Holding S.A.	53382	Vibora S.A.	53385
LUXGAZ Distribution, Société Anonyme	53422	VR-PrimaMix	53421
Maghreb Investments Limited	53379	World Promotion Company S.A.	53386
		Zondor S.A.	53386

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le lundi 14 juin 2010 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2009;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052048/18.

Redblack Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 95.369.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 22 juin 2010 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2009 et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009
5. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2009
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010052943/8516/17.

Sofindex, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 43.380.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die ausserordentlich an der Adresse des Gesellschaftssitzes, am 14. Juni 2010 um 10.00 Uhr mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage der Jahresabschlüsse und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung der Jahresabschlüsse sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010059240/534/19.

Maghreb Investments Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 146.092.

Notice is hereby given that an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held at the registered office in Munsbach, on Tuesday 15 June 2010 at 11.00 am with the following

Agenda:

1. Receipt and approval of the Report of the Liquidator and declaration regarding satisfaction with its content;
2. Appointment of the auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation); and
3. Miscellaneous.

The shareholders are informed that the resolutions may be voted only with an approval by at least 1/2 of the shares present or represented, with no quorum requirement.

Munsbach, 28 May 2010.

For the Board of Directors

Olivier Dorier

Director

Référence de publication: 2010055368/9111/20.

Cicerono Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 35.932.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 juin 2010 à 11.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055369/696/17.

Globaltex Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 44.360.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 juin 2010 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055370/696/17.

Soleil Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 57.732.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2010* à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055371/696/15.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Lors de l'Assemblée Générale de la société Société S.A. tenue le 5 mai 2010, il n'y a pas pu être délibéré sur aucun point à l'ordre du jour par défaut de quorum de présence suffisant.

Dès lors, en vue de délibérer sur les différents points, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *13 juillet* à 14.00 heures au siège social de la société.

Agenda:

1. Approbation des Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur des années financières jusqu'au 31/12/2009;
2. Décision à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés;
3. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs et au réviseur;
5. Divers.

Avertissement aux obligataires: l'absence à l'assemblée générale vaudra adhésion aux propositions du conseil d'administration.

Le conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010055985/3258/20.

G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.
R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *17 juin 2010* à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Modification au sein du conseil d'administration.
6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
7. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010059312/1004/19.

Cofida S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 30.992.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 17 juin 2010 à 11.00 heures par-devant Maître Emile SCHLESSER au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en une société de participations financières.
2. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article deux des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" Article 2.-

La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, ou toutes autres entités commerciales, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de titres, obligations, brevets généralement quelconques, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

3. Modification de l'article 1^{er}, alinéa un, des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:
"Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COFIDA S.A.".
4. Modification de l'article 3 des statuts pour y faire figurer le montant du capital en euros et y supprimer toute référence au capital autorisé.
5. Adaptation de l'article 11 des statuts en supprimant la référence à la loi du 31 juillet 1929.

Conformément à l'article 9 des statuts, les actionnaires peuvent se faire représenter par un mandataire, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010057011/687/40.

Grosvenor International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.464.

You are hereby convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company which, in accordance with the articles of incorporation of the Company, will take place on Wednesday, 16 June, 2010 at 10.00 a.m. at the registered office of the Company located at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The agenda of the annual general meeting is as follows:

Agenda:

1. to hear the management report by the board of directors of the Company for the year ended 31 December 2009;
2. to hear the reports by the independent auditors of the Company in respect of the consolidated and non-consolidated financial statements of the Company for the year ended 31 December 2009;

3. to consider and approve the financial statements (annual accounts, balance sheet, statement of profit and loss and annexes) of the Company for the year ended 31 December 2009 in their consolidated form;
4. to consider and approve the financial statements (annual accounts, balance sheet, statement of profit and loss and annexes) of the Company for the year ended 31 December 2009 in their unconsolidated form;
5. to resolve to carry forward to the next financial year the loss for the year ended 31st December 2009 amounting to EUR 79,904,440;
6. to approve the distribution of dividends in an aggregate amount of EUR 611,119.71 out of distributable reserves on Non-Voting Preference Shares and Class B Preference Shares for the year ended 31 December 2009, which includes (i) the amount of EUR 340,729 for Class B Preference Share which was distributed as interim dividend on 31 December 2009 and the amount of EUR 268,517 for Class B Preference Share as dividend payable on 30 June 2010 in accordance with article 8 of the articles of incorporation of the Company and (ii) the amount of EUR 639.71 for Non-Voting Preference Share which was distributed as interim dividend on 31 December 2009 and the amount of EUR 639.71 for Non-Voting Preference Share as dividend payable on 30 June 2010;
7. to grant discharge to all directors of the Company who have been in office during the year ended 31 December 2009 in respect of the proper performance of their duties for the year ended 31 December 2009;
8. to approve the principles of the compensation of board members;
9. to reappoint the independent auditor Deloitte S.A. and to authorise the board of directors to determine its remuneration;
10. to consider such other business as may properly come before the meeting.

The annual general meeting can be validly held whatever the number of shares represented at such meeting and resolutions are approved by a simple majority of the votes cast.

Votes cast do not include votes attaching to shares in respect of which the shareholder has not taken part in the vote or has abstained or has returned a blank or invalid vote.

Shareholders may vote in person or by proxy.

Grosvenor International S.A.

The Board of Directors

Référence de publication: 2010057060/260/42.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 34.831.

—

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on *June 15, 2010* at 10.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the report of the liquidator in accordance with article 150 of the law of August 10, 1915 and of the independent auditor regarding the annual accounts and regarding the consolidated accounts as at December 30, 2009.
2. Publication of the accounts as at December 30, 2009.
3. Miscellaneous.

The liquidator.

Référence de publication: 2010059233/534/17.

Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.166.

—

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *14 juin 2010* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059236/534/17.

Vahina, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.166.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 juin 2010* à 13.30 heures, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059242/534/16.

Binoculus S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.043.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059245/788/17.

C.C.M. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 46.996.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059247/788/16.

Realpart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.747.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059271/788/18.

Centauro Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.505.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du gérant et du Conseil des Commissaires
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge au gérant et aux commissaires
4. Divers

Le Gérant.

Référence de publication: 2010059248/788/16.

First Baltic Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.076.

Convocation de

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

tenue le *14 juin 2010*, à 10 heures, au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approval of the reports of the Board of Directors for the financial year ended December 31, 2009;
2. Approval of the balance sheet and profit and loss account for the financial year ended December 31, 2009;
3. Allocation of the results of the financial year ended December 31, 2009;
4. Discharge to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates to December 31, 2009;
5. Miscellaneous.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059272/536/17.

Kegworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.781.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 juin 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059269/788/16.

Vibora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.797.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 16 juin 2010 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059274/788/16.

Hector Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 64.397.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 11.30 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059320/755/22.

World Promotion Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.550.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2008 et 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059277/788/16.

Zondor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.891.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *16 juin 2010* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2009
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059279/788/16.

Ulysses, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 61.830.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 22 juin 2010* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.03.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059331/755/22.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 15, 2010* at 11.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Statutory Elections.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010059281/1023/17.

Byblos Invest Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 17.618.

The shareholders are convened hereby to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the company, which will be held at the Notary F.Kessler's office in Esch/Alzette, 5 rue Zénon Bernard office, on *June 15, 2010* at 12.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the amendments of the articles of incorporation further to the request of the Central Bank of Lebanon, by adding a new article 31.
 «As long as it is participating in the capital of Lebanese banks and as such is subject to the regulations issued by the Central Bank of Lebanon regarding the trading of shares of Lebanese banks, Byblos Invest Holding SA, Luxembourg, hereby undertakes:
 - 1- To provide the Central Bank of Lebanon (BDL) and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding its balance sheets, and the name of its shareholders including beneficial owners- who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.
 - 2- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon regarding any subscription and trading of the shares of the company in case:
 - a- The subscriber, transferee or any beneficial owner is, following such subscription and trading, brought to own more than five per cent (5%) of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.
 - b- The subscriber, transferee or any beneficial owner holds, directly or indirectly, when the transfer occurs, five per cent (5%) or more of the entirety of the common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.
 - c- The transferor, transferee or any beneficial owner is currently or has been elected to be a Board Member of the company, regardless of the number of the transferred shares.
 The shares of the spouse, minor children and any economic group as defined in the regulations of the Central Bank of Lebanon shall be specifically counted as part of the percentages mentioned in (a) and (b) here above.
 Conveyance of shares by way of inheritance and will shall not be considered, in the context of the present article, as transfer.
 The subscription of shareholders- on a reducible or non-reducible basis- to any capital increase while exercising their preemptive right shall not be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon set forth in paragraph (2) above.
 - 3- To make it obligatory for companies that hold or will hold five per cent (5%) or more of the entirety of the shares of the company to insert in their articles of incorporation or partnership agreements the following provisions:
 - a- That their shares or parts should remain held by natural persons, banks or financial institutions.

b- That the subscription and trading of its shares should be subject to the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon in the cases set forth in the regulations of the Central Bank of Lebanon regarding the transfer of the shares of Lebanese banks.

c- To provide the Central Bank of Lebanon and the Banking Control Commission in Lebanon with all the information required or to be required regarding their balance sheets, and the name of their shareholders or holders of parts who own, directly or indirectly, five per cent (5%) or more of the whole common shares of any Lebanese bank in which the company has participation.

d- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to their articles of incorporation or partnership agreements regarding the provisions mentioned above.

4- To obtain the prior approval of the Central Council of the Central Bank of Lebanon on any amendment to the articles of incorporation of the Company regarding its undertakings mentioned above.»

2. Miscellaneous

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010059283/1023/53.

Fareale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.378.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *16 juin 2010* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010059289/1023/17.

Paradisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 43.366.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le *17 juin 2010* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Gérard BIRCHEN, pour l'exercice de ses mandats.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Hugo FROMENT, pour l'exercice de son mandat.
8. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010059313/29/27.

Neela Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 132.761.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2010* à 09.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010059290/1023/16.

Noral S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 11.488.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *14 juin 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010059291/1023/16.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.243.

L'Assemblée du 27 mai 2010 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav BL à la

SECONDE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *30 juin 2010* à 11.00 heures au siège social de la SICAV, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- Modification de l'article 28 des statuts de la SICAV afin de prévoir, que l'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre. Pour l'exercice 2010, un rapport intermédiaire non audité sera établi au 30 juin 2010 et un rapport annuel audité sera dressé pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2010.
- Révision générale des statuts.

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV ainsi qu'une copie du projet des statuts.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant ladite Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010059314/755/23.

Pylissier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.151.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juin 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010059292/1023/17.

Salamine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.659.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on *June 14, 2010* at 10.00 a.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010059295/1023/17.

Spring Financial Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.901.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *15 juin 2010* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010059296/1023/17.

Caam Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.209.

En raison d'un quorum insuffisant, l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 12 mai 2010 n'a pas pu se prononcer valablement sur les points à l'ordre du jour. Par conséquent, les actionnaires sont conviés à une

NOUVELLE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

organisée dans les bureaux d'AMUNDI LUXEMBOURG (anciennement CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG), 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg lieu le *1^{er} juillet 2010* à 14h00 avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présenter un titre pour les articles suivants :

Articles	Titre
Art. 1	DÉNOMINATION
Art. 2	DURÉE
Art. 3	OBJET
Art. 4	SIÈGE SOCIAL
Art. 5 / Art. 6 et Art. 7	CAPITAL SOCIAL - ACTIONS - CLASSES D' ACTIONS
Art. 8	RESTRICTIONS EN MATIÈRE D' ACTIONNARIAT
Art. 9	POUVOIRS DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AC- TIONNAIRES
Art. 10	ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Art. 11	QUORUM ET VOTE
Art. 12	AVIS DE CONVOCATION
Art. 13	ADMINISTRATEURS
Art. 14	DÉLIBÉRATION DES ADMINISTRATEURS
Art. 15	PROCÈS-VERBAL DES RÉUNIONS DU CONSEIL
Art. 16	DÉTERMINATION DES POLITIQUES D' INVESTISSE- MENT
Art. 17	TECHNIQUE DE CO-GESTION
Art. 18	INTERET DES ADMINISTRATEURS
Art. 19	INDEMNITE
Art. 20	ENGAGEMENT DE LA SOCIETE
Art. 21	REVISEUR D' ENTREPRISES
Art. 22	RACHAT ET CONVERSION DES ACTIONS
Art. 23	EVALUATION ET SUSPENSION DES EVALUATIONS
Art. 24	DETERMINATION DE LA VALEUR NETTE D' INVEN- TAIRE
Art. 25	PRIX D' EMISSION
Art. 26	ANNEE SOCIALE
Art. 27	REPARTITION DES BENEFICES
Art. 28	DEPOSITAIRE
Art. 29	REPARTITION EN CAS DE LIQUIDATION
Art. 30	MODIFICATION DES STATUTS
Art. 31	DISPOSITIONS GENERALES

2. Amender le titre et le premier article des Statuts, afin de modifier le nom de la société comme suit : AMUNDI CAPITAL.

3. Amender l'article 10, premier paragraphe, afin de modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de la fixer au dernier jour ouvré du mois d'avril.

4. Amender l'article 11, premier paragraphe, afin de remplacer « B » par « il ».

5. Fixer la date d'entrée en vigueur des résolutions 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour ci-dessus au jour de l'assemblée générale extraordinaire.

Le projet de statuts révisés est disponible, sur demande, au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que les délibérations de l'assemblée ne requièrent aucun quorum et qu'une majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées lors de l'assemblée et participant au vote est requise pour l'adoption des résolutions.

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne, vous pouvez obtenir un formulaire de procuration auprès du siège social de la Société ou auprès de l'agent local et le retourner à Amundi Luxembourg, 5 Allée Scheffer L2520 Luxembourg (Fax : +35247673781) au plus tard deux jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010059315/755/64.

Nivalcon Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 53.792.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17.06.2010 à 15H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2009
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059298/560/16.

Costa dei Fiori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 39.245.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 juin 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059309/506/17.

Globalbrevets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 94.749.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 14 juin 2010 à 16 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059310/506/17.

Medical Device Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.896.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *15 juin 2010* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059311/506/16.

Domanial S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *24 juin 2010* à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059316/755/17.

Escalette Investissements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 93.807.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *24 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059318/755/18.

Nord Europe Patrimonium, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav NORD EUROPE PATRIMONIUM,
à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *16 juin 2010* à 10.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de la dénomination sociale de la Sicav en UFG-LFP FUNDS

L'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010059321/755/17.

Oaktree Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 22.951.

The Shareholders are convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on Friday *18th of June 2010* at 11.00 a.m. at the registered office with the following agenda

Agenda:

- To receive the Management Report of the Directors and the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2009,
- To receive and approve the annual accounts and allocation of results for the year ended December 31, 2009,
- To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates,
- Statutory elections,
- Remuneration of the Statutory Auditor.

In order to be admitted to the General Meeting the shareholders are required to deposit their certificates at the registered office five clear days prior to the date set for the Meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010059323/755/19.

Soparsec S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *24 juin 2010* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059327/755/17.

Rovere Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.972.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de ROVERE SICAV (la «Société»), tenue le 20 mai 2010, n'a pas réuni de quorum suffisant pour délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour. En conséquence, un procès-verbal de carence a été dressé.

Par le présent avis, il est notifié aux actionnaires qu'une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(l'«Assemblée») de la Société se tiendra au siège de la Société le *1^{er} juillet 2010* à 11.00 heures, avec le même ordre du jour, à savoir:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Actions

«Les actions de chaque Compartiment seront émises sous forme d'actions nominatives uniquement.

A moins qu'un actionnaire en fasse spécifiquement la demande, la Société n'émettra pas de certificat d'actions et chaque actionnaire recevra à la place une confirmation de sa détention d'actions telle qu'inscrite au registre des actionnaires de la Société. Si un actionnaire souhaite obtenir des certificats d'actions, les coûts en résultant pourront être mis à sa charge.

Tout certificat d'action sera signé par deux administrateurs de la Société.

Si des certificats d'actions ont été émis et qu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la discrétion de la Société que son certificat a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'origine à la place duquel le nouveau certificat a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire tous frais d'un duplicata ou d'un nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses raisonnablement encourues par la Société du fait de cette émission et de l'enregistrement consécutif ou de l'annulation du certificat d'actions original.

Les actions sont émises sans mention de valeur nominale et doivent être entièrement libérées.

Les actions nominatives émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires (le "Registre") tenu à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit désigné par le Conseil d'Administration, par ce dernier ou par une ou plusieurs personnes désignées dans ce but par la Société.

Le registre des actionnaires contient le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou le domicile élu, le nombre d'actions ainsi que le nom de la classe et du compartiment, le montant libéré pour chaque action ainsi que ses informations bancaires. A défaut d'information contraire, la Société considérera les informations contenues dans le Registre comme justes et à jour et en particulier utilisera l'adresse qui y est mentionnée pour correspondre avec l'actionnaire et les informations bancaires pour effectuer les paiements. Il n'existe aucune restriction quant au nombre d'actions qui peuvent être émises.

Les droits attachés aux actions sont ceux prévus par la Loi luxembourgeoise du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales et ses Lois modificatives dans la mesure où cette Loi n'a pas été remplacée par la Loi de 2002. Toutes les actions de la Société, quelle que soit leur valeur, et quelle que soit la classe à laquelle elles appartiennent, ont un droit de vote égal.

Les actions nominatives peuvent, sous réserve de l'accord de la Société, être transmises, au moyen de la remise à la Société d'une déclaration écrite de transfert, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires, qui devront établir les pouvoirs requis. A réception de ces documents jugés satisfaisants par le Conseil d'Administration, les transferts seront enregistrés au registre des actionnaires.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actionnaires.

Si un actionnaire nominatif ne fournit pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée se trouver au Siège Social de la Société ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire en question. Les actionnaires pourront à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son Siège Social ou à telle autre adresse fixée périodiquement par celle-ci.

Les actions peuvent être détenues conjointement; la Société ne reconnaîtra cependant qu'une seule personne ayant le droit d'exercer les droits relatifs à chacune des actions de la Société. A moins que le Conseil d'Administration

n'en décide autrement, la Société peut suspendre l'exercice des droits attachés à l'action détenue conjointement jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Si le paiement fait par un actionnaire a pour conséquence l'existence de fractions d'actions, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre de telles fractions d'actions qui, dans ce cas, seront inscrites dans le registre des Actionnaires. Ces fractions d'actions ne sont pas autorisées à voter mais peuvent, dans la mesure où la Société le permet, participer en proportion au dividende ou à toute autre distribution.»;

2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 11. Emission, rachat et conversion des actions

«Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées au prix de la valeur nette d'inventaire respective par action de la classe d'actions concernée au sein du Compartiment concerné, tel que déterminé conformément à l'article 9 des présents statuts, plus les éventuels frais de souscription déterminés par les documents de vente. Sous peine de nullité, le montant de la souscription doit être entièrement libéré.

L'argent correspondant au prix ainsi déterminé devra être parvenu à la Société au plus tard dans les trois jours qui suivent le Jour d'Evaluation correspondant.

Les actions émises ont les mêmes droits que les actions existantes à la date de l'émission.

Le Conseil d'Administration peut émettre à tout moment, des actions additionnelles entièrement libérées contre des espèces ou, suite à la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société et sous réserve des conditions de la loi et conformément à la politique d'investissement et aux restrictions mentionnées dans les documents de ventes des actions de la Société, contre une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, réduire ou refuser d'accepter tout bulletin de souscription pour les actions et peut, périodiquement, déterminer des montants minimum de détention ou de souscription d'actions de toute classe d'actions ou de tout Compartiment à un nombre ou une valeur lui semblant adéquats.

Lors de l'émission de nouvelles actions, aucun droit préférentiel de souscription ne sera donné aux actionnaires existants.

Tout actionnaire est en droit de faire une demande à la Société pour le rachat de tout ou partie de ses actions. Le prix de rachat doit normalement être payé endéans les 5 (cinq) jours ouvrables bancaires luxembourgeois suivant la date à laquelle la valeur nette d'inventaire des avoirs est fixée et sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions telle que déterminée conformément aux dispositions de l'article 9 ci-dessus, diminué d'une éventuelle commission de rachat comme fixée dans les documents de vente de la Société.

Toute demande de rachat doit être présentée par écrit par l'actionnaire au Siège Social de la Société à Luxembourg ou à une autre Société dûment autorisée par la Société pour le rachat des actions, et accompagnée, le cas échéant, du ou des certificats délivrés en bonne et due forme.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire globale des actions qu'un actionnaire détient dans une classe d'action ou un Compartiment en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration, la Société peut décider que cette demande doit être traitée comme une demande de rachat de toutes ses actions relevant de ce Compartiment ou de cette classe d'actions.

En outre, si lors d'un Jour d'Evaluation déterminé, les demandes de rachat et les demandes de conversion au sens du présent article dépassent un certain seuil déterminé par le Conseil d'Administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une classe d'actions ou un Compartiment déterminé, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie de telles demandes de rachat ou de conversion sera reportée pour une période et aux conditions déterminées par le Conseil d'Administration, eu égard au meilleur intérêt de la Société.

Ces demandes de rachat ou de conversion, lors du prochain Jour d'Evaluation suivant cette période, seront traitées prioritairement aux demandes introduites postérieurement, et dans l'ordre de réception initial des demandes par l'Agent de Registre et de Transfert.

Sous réserve de toute loi applicable et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est approuvée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Sous réserve de toute loi applicable et de la préparation d'un rapport audité rédigé par le réviseur d'entreprises agréé de la Société, le Conseil d'Administration peut également, à sa discrétion, payer le prix de rachat à l'actionnaire concerné au moyen d'une contribution en nature de valeurs mobilières et autres avoirs autorisés du Compartiment en question à concurrence de la valeur du montant du rachat. Le Conseil d'Administration exercera cette discrétion uniquement si: (i) elle est approuvée par l'actionnaire concerné; et (ii) si le transfert n'affecte pas défavorablement la valeur des actions du Compartiment détenues par tout autre personne. Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Le Conseil d'Administration peut établir les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence de conversions, il peut assujettir les conversions au paiement des coûts raisonnables dont les montants seront déterminés par celui-ci.

Les bulletins de souscription des actions et les demandes de rachat ou de conversion doivent être reçus au Siège Social de la Société ou aux bureaux des établissements désignés à cet effet par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déléguer la tâche d'accepter les demandes de souscriptions, rachat et conversion, et de faire ou recevoir les paiements relatifs à ces transactions, à toute personne dûment autorisée.

Aucune demande de souscription, rachat, conversion ne sera traitée lors d'une période pendant laquelle la valeur nette d'inventaire est suspendue.»

3. Divers.

L'Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée et si les résolutions sur les points portés à l'ordre du jour réunissent les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Tout actionnaire a la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société. Les procurations déjà reçues pour la première assemblée prévue le 20 mai 2010, demeureront valables et seront employées, le cas échéant, pour voter lors de la seconde assemblée convoquée par les présentes, et ayant le même ordre du jour.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avertir le Conseil d'Administration par lettre adressée à la Société, 6, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au plus tard cinq (5) jours avant la date de l'Assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059325/755/143.

The World Trust Fund, Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 37.154.

As the extraordinary general meeting of the shareholders of the Company convened for 27th May 2010 could not validly deliberate on the item two of its agenda for lack of quorum, shareholders of the Company are hereby invited to attend the reconvened

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, on 1st July 2010 at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

Sole Resolution

To approve the insertion of the following sentences at the end of the existing Article 2 of the Articles of Incorporation which shall henceforth read as follows:

"At each annual general meeting of the Corporation the Directors undertake to propose an ordinary resolution that the Corporation continues in existence. If the resolution is not passed then within 4 months of the vote to continue failing the Directors shall formulate and put to Shareholders proposals relating to the future of the Corporation having regard to, inter alia, prevailing market conditions and applicable regulations and legislation."

Voting:

In order to be able to deliberate validly on the agenda, no quorum will be required. The resolution will be adopted if approved by two thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting held on 27th May 2010 remain valid unless expressly revoked. Shareholders who are unable to attend the Meeting are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning a proxy (available at the registered office of the Company) no later than 10.00 a.m. (Luxembourg time) on 28th June 2010 to the following address:

State Street Luxembourg S.A.

Fax number: +352 46 40 10 413

49, av. John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010059328/755/32.

Sirtes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.010.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 18 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059326/755/18.

UBS Global Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.728.

The shareholders of UBS Global Solutions (the "Sicav") are hereby informed that the FIRST EXTRAORDINARY GENERAL MEETING of the Sicav (the "First Meeting") held on March 26, 2010 was not quorate and did not validly deliberate on the proposed Agenda items. The shareholders of the Sicav are hereby convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Sicav (the "Second Meeting"), which will be held at the registered office of the Sicav at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on June 30, 2010 at 02:00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 27 (Dividend Payments), paragraph 4 of the Articles of Association as follows: "Der Verwaltungsrat ist berechtigt, die Ausschüttung von Zwischendividenden sowie die Aussetzung der Ausschüttungen zu bestimmen. Hiervon umfasst sind auch Sachausschüttungen. Die Hauptversammlung kann, auf Vorschlag des Verwaltungsrates der Gesellschaft, im Rahmen der Verwendung des Reinertrages und der Kapitalgewinne ebenfalls die Ausgabe von Gratisaktien vorsehen."
2. Miscellaneous

The text of the proposed consolidated Articles of Incorporation of the Sicav is available free of charge, upon request, at its registered office.

The Second Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. The proposed agenda items may be approved by the shareholders holding at least 2/3 of the shares represented at the Second Meeting.

NOTES:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on June 22, 2010.

- by proxy by completing the form of proxy which will be made available to them against deposit of share certificates aforesaid. The proxies must be sent to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg and have to be in the possession of UBS Global Solutions c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on June 22, 2010.

Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

Luxembourg; May 25, 2010.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010059330/755/35.

Variolabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

—
The ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders ("the Meeting") of Variolabel SICAV ("the Company") will be held on *June 15, 2010* at 02:00 p.m. at the premises of RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Agenda:

1. Presentation and acknowledgement of the report of the board of directors and the report of the auditor of the Company on the activity of the Company during the financial year ended on 31 March 2010;
2. Adoption of the audited annual accounts of the Company presented by the board of directors for the financial year ended 31 March 2010;
3. Carrying forward the net profit as at 31 March 2010 to the next financial year;
4. Discharge and release (quitus) to the directors Mr Dominic GAILLARD, Mr Philippe HOSS, Mrs Annemarie ARENS and Mr Anders MALCOLM and to the auditor Ernst & Young Luxembourg for their respective mandates and duties during, and in connection with, the financial year of the Company ended on 31 March 2010;
5. Re-election of (i) Mr Dominic GAILLARD, Mr Philippe HOSS, Mr Anders MALCOLM and Ms Annemarie ARENS as directors of the Company; and, (ii) the auditor Ernst & Young Luxembourg, for a period of one year ending on the date of the next annual general meeting to be held in 2011;
6. Miscellaneous.

The shareholders' attention is drawn to the fact that no quorum is required for resolutions of the annual general meeting and that the resolutions are adopted by a majority of the shareholders present or represented at the meeting.

For organizational reasons, those shareholders who wish to attend the Meeting in person are requested to register with Variolabel SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, to the attention of Fund Corporate Services (fax No. +352/2460-3331), by June 14, 2010 at the latest.

In order to attend the meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary, 5 days prior to the meeting and to provide the registered office of the company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the Annual General Meeting.

VARIOLABEL SICAV

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010059333/755/32.

Humboldt Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Verwaltungsgesellschaft hat mit Zustimmung der Depotbank beschlossen, den o. g. Investmentfonds am 28. Mai 2010 zu liquidieren.

Luxembourg, im Mai 2010.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

R. Funk / S. Büdinger

Référence de publication: 2010052049/705/9.

T.J. Voiles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7624 Larochette, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 54.679.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par un jugement rendu en date du 6 mai 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- T.J. VOILES S.à r.l., avec siège social à 17, rue Michel Rodange, L-7624 LAROCHETTE, de fait inconnue à cette adresse, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 54.679.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Farah JERAJ, avocat demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 28 mai 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Farah JERAJ
Le liquidateur

Référence de publication: 2010058687/20.

(100069484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2010.

Gofinco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 69.850.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme GOFINCO HOLDING S.A. sont priés d'assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi, 14 juin 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010059334/750/15.

ASP-Lux SICAR S.A., Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.120.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of April,

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Adams Street Partners, LLC, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, registered under Employer identification number 36-4395178,

duly represented by Dr. Marcel Bartnik, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 April 2010 in Chicago, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), in the form of a public company (société anonyme), which is hereby incorporated:

Art. 1. Legal form. There is hereby constituted among the current owner of the shares (the "Share") and all those who may become shareholders in the future, a public company (société anonyme) as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) (hereinafter the "Company").

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque as such law has been or may be amended from time to time (the "Law of 15 June 2004").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under article 1 of the Law of 15 June 2004.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 15 June 2004.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will assume the name of "ASP-Lux SICAR S.A.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by simple decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg

by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Art. 6. Share capital and Share Classes.

a. The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company calculated pursuant to article 23 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under Luxembourg law, is the US dollar (USD) equivalent of one million Euros (EUR 1,000,000-).

b. The share capital of the Company shall be represented by the following two classes (each a "Class" and together the "Classes") of Shares of no par value:

(i) Class "B" Shares which are the founding shares issued at the incorporation of the Company. Class "B" Shares may only be subscribed by the founding shareholder as defined in the Company's placement memorandum (the "Memorandum"); and

(ii) Class "I" Shares which shall be subscribed by shareholders other than the founding shareholder.

c. The Classes of Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the Board of Directors and disclosed in the Memorandum.

d. The Board of Directors may create additional Classes and/or series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law of 1915").

e. The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a compartment (each a "Compartment" and together the "Compartments") within the meaning of article 3 of the Law of 15 June 2004 for one Class of Shares or for multiple Classes of Shares. As between shareholders, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Class or Classes of Shares. The Company shall be considered as one single legal entity. However, with regard to third parties, in particular towards the Company's creditors, each Compartment shall be exclusively responsible for all liabilities attributable to it. In respect of the relationships between the shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

The Board of Directors may create each Compartment for an unlimited period or a limited period of time. In the latter case, at the expiry of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es) of Shares, in accordance with article 8 below, notwithstanding the provisions of article 22 below. The Memorandum shall indicate the duration of each Compartment.

f. The Company has been incorporated with a subscribed share capital of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000-) divided into four thousand five hundred (4,500) Class "B" Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

g. The Board of Directors is authorized to issue, in accordance with article 7 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Class "I" Shares and Class "B" Shares within each Compartment or new Classes/series of Shares to be created without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

h. The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other eligible assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other eligible assets comply with the investment objective of the relevant Compartment. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholder.

Art. 7. Shares.

a. Each Share entitles its holder to one vote at general meetings of the shareholders or at Class or Compartment meetings. Fractional Shares may be issued up to four (4) decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of the Share they represent but shall carry no voting rights, except to the extent that their number is equal to a whole Share in which case they shall be entitled to one vote for every whole Share they represent.

b. Shares of the Company are exclusively restricted to institutional and professional investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, which, in addition, must not be natural persons and a limited number of investors not exceeding one hundred (100). The Company will not issue, or give effect to any transfer of Shares to any investor who does not comply with this provision and which will result in the number of Shareholders of the Company exceeding one hundred (100).

c. The Shares will be denominated in US Dollars and will be issued in registered form only. The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Unless requested, no certificates will be issued and shareholders will receive a confirmation as to their holding of Shares.

d. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. Redemptions.

a. The Company will exclusively offer closed-ended Compartments, which means that it shall not, at the unilateral request of shareholders, redeem its Shares.

b. However, the Company may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers a redemption to be in the best interest of the Company, in particular (i) for distribution purposes, (ii) if the value of the assets of the Company or a Compartment has decreased below an amount which is considered as the minimum level for the Company or such Compartment to be operated in an economically efficient manner, such amount being determined by the Board of Directors at its discretion and in the best interests of the shareholders, or (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

c. Redemptions will be made according to the principles set forth in the Memorandum.

d. In addition thereto, Shares will notably be redeemed compulsorily if a shareholder ceases to be or is found not to be an institutional or professional investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, which is not a natural person or if the number of shareholders exceeds one hundred (100). Such compulsory redemption shall be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

Art. 9. Conversion. Unless otherwise determined by the Board of Directors for certain Classes of Shares, shareholders of the Company are not entitled to require the conversion of whole or part of their Shares of one Class into Shares of another Class within the same Compartment or from one Compartment to another Compartment.

Art. 10. Transfer of Shares.

a. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the prior approval of such transfer given the Board of Directors, in order to ensure that (i) the Company's Shares shall exclusively be held by institutional or professional investors within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, (ii) the transferee assumes in full all remaining obligations towards the Company, (iii) the Company's Shares are not held by natural persons, and (iv) the number of Shareholders in the Company does not exceed one hundred (100). Such approval shall be granted if the requirements set out here above are met.

b. Each shareholder shall not transfer any of its Shares to any investor not qualifying as an institutional or professional investor within the meaning of article 2 of the Law of 15 June 2004, which, in addition, must not be a natural person.

c. Any transfer or assignment of Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

Art. 11. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three (3) members (each a "Director"), who need not be shareholders of the Company.

They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Only the holders of the Class "B" Shares of the Company are entitled to present to the general meeting of shareholders a list containing the names of candidates proposed to be appointed as Director of the Company. The general meeting of shareholders shall elect several Directors among the candidates proposed by the Class "B" shareholders subject to the prior approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").

In the event of a vacancy in the office of a Director, the replacing Director shall again be chosen among a list of candidates proposed by the Class "B" shareholders.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by a resolution adopted by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 12. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telefax, electronic mails or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telefax, electronic mails or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, videoconference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise provided for in the present article, the Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by telefax, electronic mails or any other similar means of communication.

Art. 13. Board minutes. Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two Directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 15. Signatory Authority. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 16. General Manager. The Board of Directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board of Directors. The officers need not be Directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by the present articles of incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board of Directors.

Art. 17. Conflict of Interests. Prospective investors should note that the Directors, the depositary, administrative agent and possibly other parties may be subject to various conflicts of interest in their relationships with the Company. The following considerations are given on a non-exhaustive basis.

The Directors shall act exclusively in the best interests of the Company.

The depositary, in carrying out its role as depositary of the Company, must act solely in the interest of the shareholders.

Should the Board of Directors become aware of a material conflict of interest in a contemplated transaction, the Board of Directors shall use its best endeavours to settle such conflict on an arm's length basis prior to completion of such transaction.

Should a Director, the depositary, administrative agent and another party providing services to the Company have a material conflict of interest in a contemplated transaction, such Director or other service provider shall make such conflict known to the Board of Directors in writing without undue delay.

The Board of Directors will then call a meeting of the Board of Directors in which it will deliberate on such potential conflict of interest and its consequences for the investors. In the case of a Director having such a material conflict of interest, such Director shall be excluded from any deliberation of the Board of Directors in this respect.

Should the Board of Directors come to the conclusion that the potential conflict of interest will negatively effect the Company's shareholders, it will inform the shareholders without undue delay by the means of a notice to shareholders about the situation, or, in more serious cases, convene a general meeting of shareholders in order to discuss the situation and find a solution which is suitable for all parties involved.

Art. 18. Indemnification of Directors. The Director(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

To the fullest extent permitted by law, each Director and Adams Street Partners, LLC (each, an "Indemnitee") shall be indemnified by the Company (only out of Company assets, including the proceeds of liability insurance, if any) against any claim, demand, controversy, dispute, cost, loss, damage, expense (including reasonable attorneys' fees), judgment and/or liability incurred by or imposed upon the Indemnitee in connection with any action, suit, proceeding or investigation (including any proceeding or investigation before any administrative or legislative body or agency), to which the Indemnitee may be made a party or otherwise involved or with which the Indemnitee shall be threatened, by reason of the Indem-

nitee's being at the time the cause of action arose or thereafter, a Director or an entity that is providing services to the Company, as the case may be, or by reason of actions or omissions taken or suffered in any such capacity. An Indemnitee shall not be indemnified with respect to matters as to which the Indemnitee shall have been finally adjudicated (a) not to have acted in good faith and in the reasonable belief that the Indemnitee's action was in, or not opposed to, the best interests of the Company, (b) to have acted with gross negligence or willful misconduct or (c) with respect to any criminal action or proceeding, to have had cause to believe beyond any reasonable doubt the Indemnitee's conduct was criminal.

Art. 19. Investment objectives and Policies. The Board of Directors shall determine the investment objectives and policies of each of the Compartments of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Any amendment substantially altering the rights of the existing shareholders of the Company may be decided by the Board of Directors but will only become effective if it is approved by (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters (3/4) of the votes of the issued share capital of the relevant Compartment.

Art. 20. General meeting of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Board of Directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital.

The annual general meeting of the shareholders of the Company will be held each year on the tenth day of the month of May at 11 a.m. (Luxembourg time) in Luxembourg, either at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is not a business day, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered Shares. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and the present articles of incorporation.

A shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company.

Resolutions of the general meeting are only validly adopted in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, and provided that all the Class "B" shareholders approve such decision.

Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation or to dissolve or liquidate the Company must be passed with (i) a presence quorum of fifty per cent (50%) of the share capital, including all Class "B" Shares and if such a quorum is not obtained at a first meeting there shall be no quorum requirement at the adjourned meeting and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast at such meeting, which majority shall include an unanimous approval of all the Class "B" shareholders.

The change of the Company's nationality requires an unanimous vote of all the shareholders of the Company and the prior approval of the CSSF.

Art. 21. General meetings at Compartment level. The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings for any matters which are specific to their Class.

Art. 22. Liquidation or Merger of a Compartment. In the event that for any reason the value of the total net assets in any Compartment or the value of the net assets of any Class of Shares within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board of Directors in the interest of the shareholders to be the minimum level for such Compartment, or such Class of Shares, to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the

Board of Directors may decide to redeem all the Shares of the relevant Compartment, Class or Classes at the most recent net asset value per Share available on the date of such decision (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) or such net asset value as calculated on the valuation date (as defined below) at which such decision shall take effect. The Company shall serve a written notice to the holders of the relevant Compartment, Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations.

Notwithstanding the powers conferred to the Board of Directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of any one or all Classes of Shares issued in any Compartment will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board of Directors, to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes and refund to the shareholders the current net asset value of their Shares available on the date of such decision (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) or such net asset value as calculated on the valuation day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the votes cast at such meeting.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the depositary for the period foreseen by applicable laws and regulations. After such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 23. Net asset value. The net asset value of each Class within the relevant series within the relevant Compartment of the Company (the "Net Asset Value"), will be determined by the Administrative Agent under the responsibility of the board of Board of Directors(s) in the reference currency of the relevant Compartment (as determined in the Memorandum) and, to the extent applicable within a Compartment, expressed in the unit currency for the relevant Class of Shares in such series within such Compartment on each valuation date as further defined in the Memorandum. It shall be determined by dividing the net assets of the Company attributable to each Class of Shares in such series within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class in such series, on any such valuation date, by the number of Shares in the relevant Class in the relevant series within the Compartment then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

The valuation of the Company's assets and liabilities shall be determined in accordance with generally accepted valuation principles in compliance with article 5(3) of the Law of 15 June 2004 in the following manner; however notwithstanding the below, additional valuation rules may be set out separately for each Compartment in the Memorandum:

The assets of each Compartment include:

- the value of any partnership interest held as an investment;
- all cash in hand or on deposit, including any outstanding accrued interest;
- all bills and promissory notes and accounts receivable, including outstanding proceeds of any sale of securities;
- all securities, Shares, bonds, time notes, debenture stocks, options or subscription rights, money market instruments, and all other investments and transferable securities belonging to the relevant Compartment;
- all dividends and distributions payable to the relevant Compartment either in cash or in the form of stocks and Shares (the Company may, however, make adjustments to account for any fluctuations in the market value of transferable securities resulting from practices such as ex-dividend or ex-claim negotiations);
- all outstanding accrued interest on any interest-bearing securities belonging to the relevant Compartment, unless this interest is included in the principal amount of such securities;
- all other assets whatever their nature, including the proceeds of swap transactions and advance payments.

Each Compartment's liabilities shall include:

- all borrowings, bills, promissory notes and accounts payable;
- all known liabilities, whether or not already due, including all contractual obligations that have reached their term, involving payments made either in cash or in the form of assets, including the amount of any dividends declared by the Company but not yet paid;
- a provision for capital tax and income tax accrued on the valuation day and any other provisions authorized or approved by the Board of Directors;
- all other liabilities of the relevant Compartment of any kind, except liabilities represented by Shares in the relevant Compartment. In determining the amount of such liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company including, but not limited to:
 - formation expenses,
 - expenses in connection with and fees payable to, its investment manager, advisors(s), accountants, custodian and correspondents, registrar, transfer agents, paying agents, brokers, distributors, permanent representatives in places of registration and auditors,
 - administration, domiciliary, services, promotion, printing, reporting, publishing (including preparing and printing of offering documents, explanatory memoranda, registration statements and annual reports) and other operating expenses,

- the cost of buying and selling assets,
- interest and bank charges, and
- taxes and other governmental charges.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of the assets of each Compartment shall be determined as follows:

- the value of any cash in hand or on deposit, discount notes, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received, shall be equal to the entire amount thereof, unless the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

- the value of all portfolio securities (including units or shares of target funds other than private equity funds), shares and money market instruments or derivatives that are listed on an official stock exchange or traded on any other regulated market will be based on the last available price on the principal market on which such securities, shares and money market instruments or derivatives are traded, as supplied by a recognized pricing service approved by the Board of Directors. If such prices are not representative of the fair value, such securities, shares and money market instruments or derivatives as well as other permitted assets may be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

- the value of securities (including any partnership interest in private equity funds held as an investment and units or shares of target funds other than private equity funds) and money market instruments which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at a fair value at which it is expected that they may be resold, as determined in good faith by and under the direction of the Board of Directors;

- the value of other assets will be determined prudently and in good faith by and under the direction of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

Other fair valuation methods may be used on a consistent basis if the Board of Directors considers that another method better reflects the value of the assets if circumstances and market conditions so warrant and provided that such other methods aim at a valuation of the assets on the basis of the fair value estimated in good faith.

The Net Asset Value per Share as of any valuation day will be made available to the holders of Shares at the registered office of the Company within a period of time following the relevant valuation day as disclosed in the Memorandum.

The value of assets and liabilities not expressed in USD will be converted into USD at rates last quoted by any major bank. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by the Board of Directors.

Art. 24. Suspension of the calculation of the Net Asset Value. The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value during:

- a. the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets attributable to such Compartment would be impracticable;
- b. any breakdown occurs in the external means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or other market in respect of the assets; or
- c. if restrictions on foreign exchange or with regard to capital transactions prevent the settlement of transactions;
- d. when for any other reason the prices of any investments attributable to such Compartment cannot promptly or accurately be ascertained, under the condition that such investments form a substantial part of the relevant Compartment's assets.

Art. 25. Auditor. The Company shall maintain at all times as its auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 26. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the Law of 15 June 2004.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the Law of 15 June 2004.

If the Depositary desires to withdraw, the Company shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The Company may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor Depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

- a. in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

b. where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c. where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 27. Administrative agent. The Company will appoint an administrative agent (the "Administrative Agent") responsible for all administrative duties required by Luxembourg law, and in particular for the book-keeping and calculation of the Net Asset Value of the Shares, for all and any secretarial and administrative tasks, for handling the processing of subscription for - and redemption of - Shares, and accepting transfers of funds, for the safe keeping of the register of shareholders and the corporate documents of the Company, providing the administrative support for the meetings of the Board of Directors, providing and supervising the mailing of statements, reports, notices and other documents to the shareholders.

Art. 28. Financial year. The Company's financial year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 29. Annual accounts. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 30. Distributions. Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall determine from time to time.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends with respect to a specific Class of Shares.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.

Art. 31. Dissolution/Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the Shares of each Class of the Company held by them.

Art. 32. Governing law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law of 1915 and by the Law of 15 June 2004.

All legal proceedings relating to disputes arising out of or relating to this document shall be subject to the exclusive jurisdiction of the Courts of the Grand Duchy of Luxembourg.

Subscription and Payment

All the Shares have been subscribed by Adams Street Partners, LLC, with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA.

All the Shares issued upon incorporation have been fully paid-up up so that the amount of forty-five thousand US Dollars (USD 45,000-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

The first annual general meeting shall be held on 10 May 2011 at 11 a.m.

The annual accounts shall be approved by the shareholders for the first time in 2011.

The first annual report of the Company shall be dated 31st December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the founding shareholder of the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. The following persons are appointed as members of the Board of Directors of the Company for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts of the Company as at 31 December 2015:

- Quintin I. Kevin, Vice President, born on June 26, 1971 in Chicago, Illinois, USA, residing professionally at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60625 USA;

- Eric R. Mansell, Vice President, born on January 6, 1973 in Portland, Oregon, USA, residing professionally at One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60625 USA;

- Jean-Marc Faber, chartered accountant, born on 7 April 1966 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, residing professionally at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Quintin I. Kevin has been appointed as chairman of the Board of Directors.

3. The independent auditor of the Company will be KPMG Luxembourg with registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The term of office of the auditor shall be one year and shall be renewed by decision of the sole shareholder upon approval of the accounts which shall intervene within 120 days from the end of the period to which they relate.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person(s), the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person(s), the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois d'Avril,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Adams Street Partners, LLC, une limited liability company, constituée et existant sous les lois du State of Delaware, ayant son siège à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, enregistrée sous Employer identification number 36-4395178,

dûment représentée par Dr. Marcel Bartnik, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 Avril 2010 à Chicago. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société d'investissement en capital à risque sous forme d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme légale. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des actions (l' "Action(s)") ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société anonyme qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) (la "Société").

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, telle que cette loi a été ou sera modifiée (la "Loi du 15 juin 2004").

Art. 2. Objet. La Société a pour objet le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque au sens le plus large autorisé par l'article 1 de la Loi du 15 juin 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la loi et compatible avec son objet.

La Société pourra par ailleurs prendre toutes mesures et exercer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi du 15 juin 2004.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de "ASP-Lux SICAR S.A.".

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut établir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 6. Capital social et Catégories d'Actions.

a. Le capital de la Société sera représenté par des Actions sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'article 23 des présents statuts. Le capital minimum de la

Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement à capital à risque (SICAR) soumise à la loi luxembourgeoise, est l'équivalent en dollars américains (USD) d'un million d'Euros (EUR 1.000.000-).

b. Le capital social de la Société sera représenté par les deux catégories (chacune une "Catégorie", ensemble les "Catégories") d'Actions suivantes, sans mention de valeur:

i. Actions de Catégorie "B" qui représentent les Actions fondateurs émises lors de la constitution de la Société. Les Actions de Catégorie "B" peuvent être souscrites uniquement par l'actionnaire fondateur, tel que mentionné dans le prospectus de la Société (le "Prospectus"); et

ii. Actions de Catégorie "I" qui seront souscrites par les actionnaires autres que l'actionnaire fondateur.

c. Les Catégories d'Actions pourront être, à la discrétion du Conseil d'Administration, d'une ou de plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par le Conseil d'Administration et insérés dans le Prospectus.

d. Le Conseil d'Administration peut créer des Catégories et/ou séries d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

e. Le Conseil d'Administration établira des portefeuilles d'avoirs constituant chacun un compartiment (chacun un "Compartiment", ensemble les "Compartiments") au sens de l'article 3 de la Loi du 15 juin 2004 pour une Catégorie d'Actions ou pour plusieurs Catégories d'Actions. Entre actionnaires, chaque portefeuille d'avoirs sera investi pour le bénéfice exclusif de la Catégorie ou des Catégories respectives d'Actions. La Société sera considérée comme une seule entité légale. Néanmoins, dans ses rapports avec les tiers, particulièrement par rapport aux créanciers de la Société, chaque Compartiment sera exclusivement responsable pour les dettes qui lui sont attribuables. Dans les relations entre actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité à part entière.

Le Conseil d'Administration peut créer des Compartiments pour une durée illimitée ou pour une période limitée. Dans le dernier cas, à la fin de la durée du Compartiment, la Société rachètera toutes les Actions de la ou des Catégorie (s) concernées, conformément à l'article 8 ci-dessous, nonobstant les provisions de l'article 22 ci-dessous. Le Prospectus indiquera la durée de chaque Compartiment.

f. La Société a été constituée avec un capital social souscrit de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45.000-), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) Actions de Catégorie "B" sans désignation de valeur nominale. A la constitution, les Actions ont été intégralement libérées.

g. Le Conseil d'Administration est autorisé, conformément l'article 7 des présents statuts et aux dispositions du Prospectus, à émettre un nombre illimité d'Actions de Catégorie "I" et d'Actions de Catégorie "B" dans chaque Compartiment ou dans de nouvelles Catégories/séries d'Actions existantes ou dans des Catégories/séries d'Actions qui seront créées, sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions à émettre.

h. La Société peut accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou autres actifs, conformément aux prescriptions légales luxembourgeoises en la matière et notamment celle d'obtenir un rapport spécial du réviseur de la Société et pour autant que ces valeurs mobilières ou autres actifs éligibles soient conformes à l'objectif d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et les coûts liés à un tel apport en nature seront exclusivement à la charge de l'actionnaire apportant les actifs.

Art. 7. Actions.

a. Chaque Action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales d'actionnaires ou lors des assemblées des Catégories ou Compartiments. Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à quatre (4) décimales et conféreront des droits proportionnels à la fraction d'Actions ainsi représentée mais sans donner aucun droit de vote sauf dans la mesure où leur nombre est tel qu'il représente une Action entière, auquel cas ces Actions conféreront un droit de vote.

b. Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels et professionnels au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, qui par ailleurs ne doivent pas être des personnes physiques ainsi qu'un nombre limité ne dépassant pas cent (100) d'investisseurs. La Société n'émettra pas, ou n'effectuera aucun transfert d'Actions à un investisseur qui ne respecte pas cette clause et qui aura comme résultat que le nombre d'investisseurs dépasse cent (100).

c. Toutes les Actions seront exprimées en dollars américains et seront uniquement émises sous forme nominative. La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le registre des actionnaires. Sauf exception, aucun certificat ne sera émis et chaque actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionariat.

d. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. En cas de propriété conjointe d'une ou plusieurs Action (s), les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société.

Art. 8. Rachats.

a. La Société proposera exclusivement des Compartiments fermés, ce qui signifie que les demandes unilatérales de rachat par les actionnaires peuvent être refusées par la Société.

b. La Société peut toutefois racheter des Actions chaque fois que le Conseil d'Administration estime que le rachat est dans le meilleur intérêt de la Société, en particulier (i) pour des objectifs de distribution, (ii) si la valeur des actifs de la Société ou d'un Compartiment a chuté à un montant déterminé par le/les gérant(s) comme étant inférieur au niveau minimum permettant à la Société ou au Compartiment d'être géré(e) d'une manière économiquement efficace, ce montant étant déterminé par le Conseil d'Administration à sa discrétion et dans le meilleur intérêt des actionnaires, ou (iii) si un changement défavorable dans la situation économique ou politique a eu lieu.

c. Les Actions pourront être rachetées conformément aux modalités prévues dans le Prospectus.

d. Par ailleurs, les Actions pourront être rachetées d'office si un actionnaire cesse d'être ou se trouve ne pas être un investisseur institutionnel ou professionnel au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004 qui n'est pas ailleurs une personne physique ou si le nombre d'investisseurs dépasse cent (100). Ces rachats d'office devront s'effectuer conformément aux dispositions en la matière prévues dans le Prospectus.

Art. 9. Conversion. A défaut de décision contraire par le Conseil d'Administration pour certaines Catégories d'Actions, les actionnaires de la Société ne sont pas autorisés à demander la conversion de tout ou partie de leurs Actions d'une Catégorie en Actions d'une autre Catégorie d'un même Compartiment ou bien d'un Compartiment à un autre Compartiment.

Art. 10. Transfert d'Actions.

a. Les Actions de la Société sont librement cessibles entre actionnaires. Les Actions ne peuvent être cédées inter vivos à de nouveaux actionnaires qu'avec l'agrément préalable de ce transfert par le Conseil d'Administration afin d'assurer que (i) les Actions de la Société sont exclusivement détenues par des investisseurs institutionnels ou professionnels au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, (ii) le cessionnaire assume entièrement et complètement toutes les obligations restantes, (iii) les Actions de la Société ne sont pas détenues par des personnes physiques, et (iv) le nombre d'Actionnaires de la Société ne dépasse pas cent (100). L'agrément doit être accordé si les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies.

b. Aucun actionnaire ne transférera ses Actions à un investisseur qui n'est pas qualifié d'investisseur institutionnel ou professionnel au sens de l'article 2 de la Loi du 15 juin 2004, qui par ailleurs ne doit pas être une personne physique.

c. Tout transfert ou affectation d'Actions est soumis à la condition que l'acheteur ou le cessionnaire assume entièrement et complètement par écrit, avant le transfert ou l'affectation, toutes les obligations en cours du vendeur dans le cadre du contrat de souscription conclu par le vendeur.

Art. 11. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration qui sera en permanence composé d'au moins trois (3) membres (chacun un "Administrateur"), qui ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Ils seront élus pour une période n'excédant pas six (6) ans. Les Administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle devra déterminer le nombre des Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Seuls les actionnaires détenant des Actions de Catégorie "B" de la Société seront autorisés à présenter une liste à l'assemblée générale des actionnaires contenant les noms des candidats proposés à être nommés Administrateur de la Société. L'assemblée générale des actionnaires devra élire un ou plusieurs Administrateurs parmi les candidats proposés par les actionnaires détenant des Actions de Catégorie "B", et dont la candidature devra être soumise à l'agrément préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF").

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, l'Administrateur remplaçant devra aussi être choisi parmi une liste de candidats proposés par les actionnaires détenant des Actions de Catégorie "B".

Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, les actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de leur prochaine assemblée générale.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir un président parmi ses membres. Il pourra désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui dressera et conservera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou les membres du conseil désigneront à la majorité un autre Administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de telles assemblées.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera donnée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit, par télécopieur, par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions se tenant à des heures et dans des lieux déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son représentant. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou d'autres moyens de communication similaires, par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.

Sauf dispositions contraires du présent article, les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs sont présents ou représentés, ou tout autre nombre d'Administrateurs tel que défini par le Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des Administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes pour ou contre une résolution, le président de la réunion disposera d'un vote prépondérant.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des Administrateurs; chaque Administrateur doit approuver une telle résolution par écrit, par télécopieur, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire.

Art. 13. Procès-verbaux. Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des minutes signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs. Des copies des extraits de ces minutes destinées à être produites dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux Administrateurs.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Pouvoirs de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégué de Pouvoir. Le Conseil d'Administration peut également désigner des fondés de pouvoirs, y compris un directeur général et des vice-directeurs généraux ainsi que tout autre fondé de pouvoirs qu'il jugera utiles au bon fonctionnement des activités et de la gestion de la Société. De telles nominations pourront être révoquées par le Conseil d'Administration à tout moment. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être Administrateur ou actionnaire de la Société. Sauf mention contraire dans les présents statuts, les fondés de pouvoirs auront les droits et les devoirs que leur assignera le Conseil d'Administration.

Art. 17. Conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels doivent être conscients que les Administrateurs, le dépositaire, l'agent administratif et le cas échéant d'autres parties peuvent être sujets à de nombreux conflits d'intérêt dans leur rapport avec la Société. Les considérations suivantes sont données sur une base non exhaustive.

Les Administrateurs devront agir exclusivement dans le meilleur intérêt de la Société.

Le dépositaire, en remplissant son rôle de dépositaire de la Société, devra agir uniquement dans l'intérêt des actionnaires.

Si le Conseil d'Administration devient conscient d'un conflit d'intérêt matériel dans une transaction envisagée, le Conseil d'Administration devra faire de son mieux pour régler ce conflit sur une base impartiale avant de réaliser cette transaction.

Si un Administrateur, le dépositaire, l'agent administratif ou une autre partie fournissant des services à la Société a un conflit d'intérêt matériel dans une transaction envisagée, cet Administrateur ou tout autre fournisseur de services doit faire connaître sans tarder ce conflit au Conseil d'Administration par écrit.

Le Conseil d'Administration convoquera alors une réunion du Conseil d'Administration, dans laquelle il délibèrera sur ce possible conflit d'intérêt et ses conséquences pour les investisseurs. Dans le cas où un Administrateur a un conflit d'intérêt matériel, ce dernier doit être exclu à cet égard de toute délibération du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration arrive à la conclusion que le possible conflit d'intérêt pourrait avoir un effet négatif sur les actionnaires de la Société, ce dernier informera sans délai les actionnaires de la situation par un avis aux actionnaires, ou, dans les cas plus critiques, convoquera une assemblée générale des actionnaires afin de discuter de la situation et de trouver une solution qui conviendra à toutes les parties impliquées.

Art. 18. Indemnisation des Administrateurs. Les Administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Au sens le plus large autorisé par la loi, chaque Administrateur et Adams Street Partners, LLC (chacun un "Indemnisé") pourront être indemnisés par la Société (uniquement à partir des avoirs de la Société, incluant les recettes d'assurance

responsabilité, le cas échéant) contre toute réclamation, demande, controverse, dispute, coût, perte, dommages, dépenses (incluant les honoraires d'avocats dans la mesure du raisonnable), procès et/ou contre toute responsabilité subie par ou imposée à l'Indemnisé par rapport à toute action, poursuite, procédure ou investigation (incluant toute procédure ou investigation devant tout corps ou agence législatif ou administratif), durant laquelle l'Indemnisé pourrait représenter une partie ou être autrement impliqué ou par laquelle l'Indemnisé pourrait être menacé, en raison de la présence de l'Indemnisé au moment même où ou après que le fondement d'une action en justice soit survenu, durant laquelle l'Indemnisé pourrait représenter un Administrateur ou une entité qui fournit des services à la Société, le cas échéant, ou en raison d'actions ou omissions prises ou souffertes dans telle ou telle fonction. Un Indemnisé ne pourra prétendre à aucune indemnisation si ce dernier aura été finalement jugé (a) comme n'ayant pas agi en bonne foi et comme n'ayant pas cru raisonnablement que l'action de l'Indemnisé était effectuée dans l'intérêt de la Société et non contre ses intérêts, (b) comme ayant agi avec négligence grave ou mauvaise gestion ou (c) par rapport à toute action ou procédure criminelle le concernant, pour avoir causé le doute sur le fait que la conduite de l'Indemnisé était criminelle.

Art. 19. Objectifs et Politiques d'investissement. Le Conseil d'Administration détermine les objectifs et politiques d'investissement de chaque Compartiment de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le Prospectus de la Société, conformément aux lois et règlements applicables.

Toute modification altérant de manière fondamentale les droits des actionnaires existants de la Société pourra être décidée par le Conseil d'Administration mais ne pourra entrer en vigueur que si cette dernière est approuvée par (i) une majorité des actionnaires (ii) représentant les trois quarts (3/4) des votes du capital social émis.

Art. 20. Assemblée générale des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises s'imposent à tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration.

Une assemblée peut également être convoquée à la demande d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société se tiendra le dixième jour du mois de mai à 11:00 heures à Luxembourg soit au siège social de la Société soit à un endroit spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour n'est pas un jour ouvré, l'assemblée générale ordinaire se tiendra le premier jour ouvré suivant.

D'autres assemblées d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation y relatifs.

Les actionnaires se réuniront à la suite d'un avis de convocation énonçant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque actionnaire à son adresse portée au registre des Actions nominatives. La distribution d'un tel avis aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil d'Administration sauf si l'assemblée est appelée à la demande écrite des actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires afin d'assister aux assemblées d'actionnaires.

Les affaires soumises aux délibérations des assemblées d'actionnaires devront se limiter aux points de l'ordre du jour (qui contiendra toutes les questions prévues par la loi) ainsi qu'aux matières y afférentes.

Chaque Action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents statuts.

Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par un mandataire, qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être Administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit.

Les résolutions des assemblées générales ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des actionnaires représentant plus de la moitié du capital social et à condition que tous les actionnaires détenteurs d'Actions de Catégorie "B" approuvent cette décision.

Les résolutions prises par des assemblées d'actionnaires visant à modifier les présents statuts ou à dissoudre ou liquider la Société devront réunir (i) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) du capital social incluant toutes les Actions de Catégorie "B", et si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, alors il n'y aura aucune exigence de quorum lors de l'assemblée ajournée et (ii) une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des voix exprimées à l'assemblée, cette majorité devant inclure un accord unanime de tous les actionnaires détenteurs d'Actions de Catégorie "B".

La résolution de modifier la nationalité de la Société devra être approuvée à l'unanimité des actionnaires de la Société et sujet à l'agrément préalable de la CSSF.

Art. 21. Assemblée générale au niveau d'un Compartiment. Les actionnaires d'une Catégorie ou de Catégories émise (s) selon les Compartiments peuvent tenir, à chaque moment, des assemblées générales pour toute question spécifique relative à leur Compartiment.

Par ailleurs, les actionnaires d'une Catégorie d'Actions peuvent tenir, à chaque moment, des assemblées générales pour toute question spécifique relative à leur Catégorie.

Art. 22. Liquidation ou Fusion d'un Compartiment. Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur du total des avoirs nets dans un Compartiment ou d'une Catégorie d'Actions au sein d'un Compartiment aurait diminué jusqu'à ou n'aurait pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration dans le meilleur intérêt des actionnaires comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ou la Catégorie d'Actions ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas d'un changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions du Compartiment ou de la (des) Catégorie (s) concerné(s) à la valeur nette d'inventaire par Part Sociale la plus récente au jour de cette décision (compte tenu des prix et dépenses réels d'investissements et de réalisation) ou à la valeur nette d'inventaire telle que calculée le jour d'évaluation lors duquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis écrit aux détenteurs de la Catégorie ou des Catégories des Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé qui indiquera les raisons motivant ce rachat de même que la procédure s'y appliquant.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des Catégorie(s) d'Actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, en toutes autres circonstances, sur proposition du Conseil d'Administration, racheter toutes les Actions de la Catégorie ou des Catégories(s) concernée(s) et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs Actions applicable à la date de cette décision (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), ou une telle valeur nette d'inventaire calculée le jour d'évaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales d'actionnaires et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des voix exprimées à de telles assemblées.

Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du dépositaire pour la période prévue par les lois et règlements applicables. Passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse de Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les Actions ainsi rachetées devront être annulées.

Art. 23. Valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Catégorie d'une série d'un Compartiment concerné de la Société (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée par l'Agent Administratif sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans la devise de référence du Compartiment concerné de la Société (telle que définie dans le Prospectus) et, le cas échéant, dans un Compartiment, exprimée dans la devise de référence pour la Catégorie d'Actions d'une série de ce Compartiment, lors de chaque jour d'évaluation tel que plus amplement précisé dans le Prospectus. Elle sera déterminée par un chiffre obtenu en divisant au jour d'évaluation les actifs nets de la Société correspondant à chaque Catégorie d'Actions, constitués par la portion des avoirs de cette Catégorie moins la portion des engagements attribuables à cette Catégorie d'Actions au jour d'évaluation en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous.

Pour déterminer la Valeur Nette d'Inventaire, les revenus et les dépenses seront pris en compte comme s'ils étaient effectués de façon journalière.

La valeur d'actifs et d'engagements de la Société sera déterminée comme suit, d'après les principes d'évaluation acceptés généralement et en conformité avec l'article 5(3) de la Loi du 15 juin 2004:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- la valeur de toute part de société détenue comme investissement;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;
- tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé;
- tous les titres, actions, obligations, certificats de dépôt, obligations sans garantie, options ou droits de souscription, instruments du marché monétaire et autres investissements et valeurs mobilières appartenant au Compartiment concerné;
- tous les dividendes et toutes les distributions à percevoir par le Compartiment que ce soit en liquide ou sous forme de dépôts et actions (la Société peut cependant faire des ajustements pour tenir compte de toutes fluctuations des valeurs marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit);
- tous les intérêts courus sur les avoirs portant intérêt qui sont la propriété du Compartiment, sauf si ces intérêts sont compris dans le prix de ces avoirs;
- tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les produits de transaction swap et les dépenses payées d'avance.

Les engagements de chaque Compartiment comprendront:

- tous les emprunts, effets, billets à ordre et comptes exigibles;
- toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration.

- tous autres engagements du Compartiment concerné de tout genre en rapport avec le Compartiment, hormis les obligations représentées par des Actions dans le Compartiment concerné. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à payer par la Société qui comprennent entre autre:

- les frais de formation,
- les frais et dépenses payables aux gestionnaires, conseillers, comptables, dépositaire et ses correspondants, agents de registre et de transfert, agents payeurs, courtiers, distributeurs, représentants permanents des lieux d'enregistrement et audit,
- administration, domiciliation, services, promotion, impression, rapports, publication (y compris publicité, préparation et impression de prospectus, notes explicatives, frais d'enregistrement, rapports annuels) et autres frais d'exploitation,
- les frais d'achat et de vente des avoirs,
- les intérêts, les frais bancaires, et
- impôts et autres charges gouvernementales.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période en avance et pourra faire des provisions pour de telles dépenses à parts égales durant cette période.

La Valeur Nette d'Inventaire par Compartiment sera calculée comme suit:

- la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée reçue, auquel cas ladite valeur sera déterminée en retranchant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

- la valeur de tous les portefeuilles de titres (y compris toute Part Sociale et actions de fonds cible autres que les fonds private equity), actions et instruments de marché monétaire ou dérivés qui sont cotés ou négociés sur une quelconque bourse de valeurs est basée sur le dernier prix disponible à la bourse de valeurs qui est normalement le marché principal pour de tels titres, actions et instruments de marché monétaire ou dérivés et qui est fourni par un expert approuvé par le Conseil d'Administration. Si ces prix ne sont pas représentatifs de la juste valeur marchande, ces titres, actions et instruments de marché monétaire ou dérivés ou autres actifs autorisés pourront être évalués à une valeur marchande à laquelle ils pourront être revendus, valeur qui sera déterminée de bonne foi sous la direction du Conseil d'Administration.

- le prix des valeurs mobilières ((y compris toute Part Sociale détenue en tant qu'investissement dans des fonds private equity ainsi que les parts et actions de fonds cible autres que les fonds private equity),) et instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur un marché réglementé sera évalué en fonction de la juste valeur auxquelles ces valeurs mobilières seront revendus, déterminée de bonne foi sous la direction du Conseil d'Administration.

- l'évaluation d'autres actifs sera déterminée prudemment et de bonne foi par le Conseil d'Administration conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptées.

Le Conseil d'Administration peut avoir recours à d'autres méthodes de valorisation s'il considère qu'une autre méthode reflète mieux la valeur des actifs lorsque les circonstances et les conditions de marché l'exigent et pour autant que ces autres méthodes tendent à évaluer les actifs sur base de leur valeur réelle tel que déterminée en toute bonne foi.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action pour chaque jour d'évaluation sera disponible pour les détenteurs d'Actions au siège social de la Société pour un temps imparti selon le jour d'évaluation, tel que mentionné dans le Prospectus.

La valeur d'actifs et d'engagements qui n'est pas exprimée en dollars américains sera convertie en dollars américains selon des taux cotés dernièrement par une banque majeure. Si de telles cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

Art. 24. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le Conseil d'Administration peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

- a. lorsqu'il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour le/les Compartiment(s) concerné(s) de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b. lorsque les moyens externes de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service; ou
- c. lorsque des restrictions en matière de change ou de circulation des capitaux empêchent la liquidation de transactions;
- d. lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements attribuables au Compartiment concerné ne peuvent pas être constatés rapidement ou avec précision, sous la condition que ces investissements forment une partie substantielle des avoirs du Compartiment concerné.

Art. 25. Réviseur. Une société de réviseurs d'entreprises indépendante nommée par l'assemblée générale des actionnaires agira à tout moment comme auditeur de la Société.

Art. 26. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi du 15 juin 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi du 15 juin 2004.

Si le Dépositaire désire se retirer, la Société s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des actionnaires de la Société.

La Société peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un nouveau Dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

a. en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou de celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des actionnaires de la Société;

b. lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

c. lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 27. Agent Administratif. La Société nommera un agent administratif (l' "Agent Administratif") qui effectuera toutes les tâches administratives requises par la loi luxembourgeoise, y compris la comptabilité, le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions, toutes les tâches administratives et de secrétariat, toutes les tâches relatives au processus d'émission - et de rachat - des Actions, l'acceptation des transferts de fonds, la garde et la mise à jour du registre des actionnaires et des documents sociaux de la Société, le support administratif pour les réunions du Conseil d'Administration, l'expédition aux actionnaires de déclarations, rapports, notifications et d'autres documents.

Art. 28. Exercice Social. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 29. Comptes annuels. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 30. Distributions. Le paiement des distributions se fera aux actionnaires à leurs adresses figurant sur le registre des actionnaires. Les distributions pourront être payées dans la devise et à la date et au lieu que le Conseil d'Administration déterminera de temps en temps.

Le Conseil d'Administration décidera de la distribution de dividendes intérimaires à une Catégorie spécifique d'Actions.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

Art. 31. Dissolution / Liquidation. En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des Actions de chaque Catégorie détenues dans la Société.

Art. 32. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi du 15 juin 2004.

Toute action judiciaire relative à des contestations portant sur ce document sera de la compétence exclusive des tribunaux du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription et Paiement

Toutes les Actions ont été souscrites par Adams Street Partners, LLC, dont le siège social est à 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, USA.

Toutes les Actions ont été entièrement libérées de manière à ce que le montant de quarante-cinq mille dollars américains (USD 45,000-) soit à la disposition de la Société, tel que reconnu par le notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 10 mai 2011 à 11:00 heures.

Les premiers comptes annuels seront approuvés par les actionnaires en 2011.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2010.

53416

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront dus par l'actionnaire fondateur de la Société suite à sa constitution, sont évalués à la somme approximative de EUR 3.000,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil d'Administration de la Société pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2015:

- Quintin I. Kevin, vice-président, né le 26 juin 1971 à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 6062, Etats-Unis d'Amérique;

- Eric R. Mansell, vice-président, né le 6 janvier 1973 à Portland, Oregon, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au One North Wacker Drive, Suite 2200, Chicago, Illinois 60625, Etats-Unis d'Amérique;

- Jean-Marc Faber, comptable agréé, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Quintin I. Kevin est nommé président du Conseil d'Administration.

3. Le réviseur d'entreprises indépendant de la Société sera KPMG Luxembourg dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises est d'un an, le mandat sera renouvelé sur décision de l'actionnaire unique et sur approbation des comptes annuels qui doit avoir lieu dans les 120 jours à partir de la fin de la période concernée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARTNIK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16530. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010058178/910.

(100070617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

FVCM, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié, coordonné au 15 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010041923/10.

(100051297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2010.

Multi-Axxion, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen MULTI-AXXION, der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds Multi-Axxion - RCS Universal zum 1. April 2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 16.03.2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.
Verwaltungsgesellschaft / Depotbank
Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010045160/16.

(100056943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of State Street Bank Luxembourg S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Kerschen, notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), n° 265 of 6 August 1990 and registered at the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B. 32.771 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 11 May 2010, not yet published in the Memorial C.

The meeting was opened at 11.20 a.m. Mrs Christiane FALTZ, Senior Vice President, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Laurent SCHUMMER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Ferdinando Giulio SCOTTO, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following statements and declarations:

(i) The agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To acknowledge that the acquisition of Sanpaolo Bank S.A., a société anonyme with registered office at 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 18.498 ("SP") has been completed on 17 May 2010, that as a consequence the Company has become the sole shareholder of SP, and that therefore all the conditions precedent for the merger with Sanpaolo Bank S.A have been fulfilled.

2 To approve the merger by absorption of SP by the Company, as contemplated by the merger proposal and the reports on the merger drawn up by the board of directors of each of the Company and SP.

3 To acknowledge the waiver by all the shareholders of the Company, in accordance with Article 266 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") of the requirement to have the merger proposal examined by an independent expert and to have a report established by such independent expert on the merger proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law.

4 To decide that the assets and liabilities of SP will be transferred to the Company at accounting book value and to approve that given that no new shares in the Company will be issued in consideration for the transfer of SP' assets and liabilities no share exchange ratio was needed to be determined.

5 To state that the merger is effective, in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of shareholders of SP.

(ii) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each shareholder were shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) The entire share capital of the Company was represented at the meeting; all shareholders present or represented declared that they have been informed of the agenda of the meeting and declared to waive all convening requirements.

(v) In accordance with Article 267 (1) (a), (b) and (d) of the Law, the following documents have been put at the disposal of the shareholders of the Company at the Company's registered office since 17 April 2010, at least one (1) month prior to the date hereof and the date of the extraordinary general meeting of shareholders of SP convened to approve the merger:

- The common merger proposal between the Company and SP regarding the merger by absorption of SP by the Company (the "Merger Proposal");

- The reports of the board of directors of the Company and the board of directors of SP on the merger;
- The annual accounts and management reports of the last three financial years for the Company and SP.

An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed *ne varietur* by the shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

(vi) The shareholders of the Company and SP have waived, in accordance with article 266 (5) of the Law the requirement to have the Merger Proposal examined by an independent expert and to have a report established by such independent expert on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law.

(vii) The Merger Proposal has been executed by the board of directors of the Company and the board of directors of SP on 7 April 2010 and has been published in the Memorial C, number 787 of 16 April 2010, in accordance with Article 262 (1) of the Law.

(viii) The extraordinary general meeting of shareholders then adopted the following resolutions each time by unanimous vote:

First resolution

The meeting acknowledged that the acquisition of SP has been completed on 17 May 2010, that as a consequence the Company has become the sole shareholder of SP and that therefore all the conditions precedent for the merger with SP as set out in the Merger Proposal have been fulfilled.

Second resolution

The meeting resolved to approve the merger by absorption of SP by the Company as contemplated by the Merger Proposal as published in the Mémorial C and the reports on the merger drawn up by the board of directors of each of the Company and SP.

In this respect, the meeting resolved to approve the transfer by operation of law of all assets and liabilities of SP to the Company with effect on 18 May 2010. The extraordinary general meeting resolved to acknowledge that SP does not own any real estate and that therefore no specific formalities with respect to the transfer of any such real estate to the Company need to be accomplished.

The meeting resolved to approve that solely and exclusively for accounting and tax purposes (and, without limitation, specifically not for legal or other purposes), the operations of SP shall be treated as being carried out on behalf of the Company as from 1 January 2010.

Third resolution

The meeting acknowledged the waiver by all the shareholders of the Company, in accordance with Article 266 (5) of the Law, of the requirement to have the Merger Proposal examined by an independent expert and to have a report established by such independent expert on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law.

Fourth resolution

The meeting resolved to confirm that the assets and liabilities of SP will be transferred to the Company at their accounting book value.

The extraordinary general meeting resolved to approve that given that the Company is the sole shareholder of SP, no new shares in the Company will be issued in consideration for the transfer of SP's assets and liabilities and that all the SP's shares shall be cancelled in accordance with Article 274 (1) (d) of the Law.

Fifth resolution

The meeting resolved to state that the merger and all other matters referred to in the foregoing resolutions are effective between the Company and SP as at 18 May 2010, in accordance with a concurrent decision which has been adopted by the extraordinary general meeting of shareholders of SP on the same date, and *vis-à-vis* third parties on 28 May 2010, the date of publication of this notarial deed in the Mémorial C.

Since not further items are brought to the agenda, the meeting is closed at 11.30 a.m.

Notary's statement

The undersigned notary certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities which have been executed by the Company and SP in view of the merger.

Tax provisions

The merger is tax neutral in accordance with article 170 (2)-(4)-(5) of the income tax law.

The merger is VAT-exempt in accordance with article 9 (2) and 15 (2) of the VAT-law.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residences, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de State Street Bank Luxembourg S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eisch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C"), sous le n° 265 du 6 août 1990 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.771 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 mai 2010 par un acte du notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial C.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Madame Christiane FALTZ, Senior Vice-Président, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Maître Laurent SCHUMMER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Ferdinando Giulio SCOTTO, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1 Constat de la réalisation de l'acquisition de Sanpaolo Bank S.A., une société anonyme ayant son siège social au 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.498 ("SP") en date du 17 mai 2010, et de ce que par conséquent la Société est devenue le seul actionnaire de SP et de ce que toutes les conditions suspensives à la fusion avec SP prévues par le projet de fusion ont ainsi été remplies.

2 Approbation de la fusion par absorption de SP par la Société, telle que prévue par le Projet de Fusion et par les rapports sur la fusion établis par le conseil d'administration de chacune de SP et de la Société.

3 Constat de la renonciation par tous les actionnaires de la Société, en conformité avec l'Article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la "Loi"), à la condition de soumettre le projet de fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert en conformité avec l'article 266 (1) de la Loi.

4 Décision de ce que les actifs et passifs de SP seront transférés à la Société à leur valeur comptable et approbation du fait que, étant donné qu'aucune action de la Société ne sera émise en contrepartie du transfert de l'universalité du patrimoine actif et passif de SP, aucun ratio d'échange n'a lieu d'être déterminé.

5 Déclaration de ce que la fusion est effective, en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SP.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(iii) Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) L'intégralité du capital social de la Société était présente ou représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) En conformité avec les articles 267 (1) (a), (b) et (d) de la Loi, les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société, depuis le 17 avril 2010, au moins un (1) mois avant la date de cette assemblée générale extraordinaire et la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SP convoquées pour approuver la fusion:

- le projet commun de fusion entre la Société et SP concernant la fusion par absorption de SP par la Société (le "Projet de Fusion").

- les rapports sur la fusion établis par le conseil d'administration de chacune des sociétés fusionnantes.

- les comptes annuels ainsi que les rapports annuels sur ces comptes pour chacune des Sociétés Fusionnantes regardant les trois dernières années sociales.

Une attestation de la Société certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

(vi) Les actionnaires de la Société et SP ont renoncé, en conformité avec l'Article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert, en conformité avec l'article 266 (1) de la Loi.

(vii) Le Projet de Fusion a été signé par le conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de SP le 7 avril 2010 et a été publié au Mémorial C, numéro 787 du 16 avril 2010, en conformité avec l'article 262 (1) de la Loi.

(viii) L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a pris acte de la réalisation de l'acquisition de SP en date du 17 mai 2010, et de ce que par conséquent la Société est devenue le seul actionnaire de SP et de ce que toutes les conditions suspensives pour la fusion avec SP prévues par le Projet de Fusion ont ainsi été remplies.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la fusion par absorption de SP par la Société telle que prévue par le Projet de Fusion ainsi que publié au Mémorial C et par les rapports sur la fusion établis par le conseil d'administration chacune de la Société et de SP.

A cet égard, l'assemblée a décidé d'approuver le transfert de plein droit de tous les actifs et passifs de SP à la Société avec effet au 18 mai 2010. L'assemblée générale extraordinaire a décidé de prendre acte que SP n'est pas propriétaire de biens immobiliers et que par conséquent il n'y a pas de formalités spécifiques à observer par rapport au transfert de tels biens immobiliers à la Société.

L'assemblée a décidé d'approuver d'un point de vue fiscal et comptable seulement et exclusivement (et, sans limitation, par exclusion expresse du point de vue légal ou autre), que les opérations de SP seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2010.

Troisième résolution

L'assemblée a pris acte de la renonciation par tous les actionnaires de la Société, en conformité avec l'Article 266 (5) de la Loi à la condition de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un expert indépendant et d'obtenir un rapport établi par cet expert en conformité avec l'article 266 (1) de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de confirmer que les actifs et passifs de SP seront transférés à la Société à leur valeur comptable.

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'approuver que puisque la Société est l'actionnaire unique de SP, il ne sera émise aucune action nouvelle par la Société en contrepartie de la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de SP et que toutes les actions de SP seront annulées en conformité avec l'article 274 (1) (d) de la Loi.

Cinquième résolution

L'assemblée a décidé de déclarer que la fusion et tous les autres points auxquels les résolutions ci-avant font référence prendront effet entre la Société et SP au 18 mai 2010, en conformité avec une décision concomitante qui a été adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SP ce même jour, et vis-à-vis des tiers le 28 mai 2010, c'est-à-dire la date de publication de cet acte notarié au Mémorial C.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.30 heures.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné certifie l'existence et la validité des actes juridiques et des formalités qui ont été accomplis par la Société et SP en vue de la fusion.

Provisions fiscales

La fusion est neutre d'un point de vue fiscal en conformité avec les articles 170 (2)-(4)-(5) de la loi sur les impôts sur le revenu.

La fusion est exemptée de TVA en conformité avec les articles 9 (2) et 15 (2) de la loi sur la TVA.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. FALTZ, L. SCHUMMER, G. SCOTTO, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5976. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 mai 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010058182/221.

(100072174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Multi-Axxion, Fonds Commun de Placement.

Die Axxion S.A., H.R. Luxembourg B 82.112, hat als Verwaltungsgesellschaft des Organismus für gemeinsame Anlagen MULTI-AXXION, der den Bestimmungen des Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Organismen für gemeinsame Anlagen unterliegt, mit Zustimmung der Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg, als dessen Depotbank beschlossen, das Sonderreglement des Teilfonds Multi-Axxion - RDB Universal zum 1. April 2010 zu ändern.

Das Sonderreglement wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés (Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister) hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.03.2010.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Verwaltungsgesellschaft / Depotbank

Unterschriften / Unterschriften

Référence de publication: 2010045162/16.

(100056941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2010.

VR-PrimaMix, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 19 avril 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010048376/11.

(100059452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

A-DGZ 8-Fonds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Die Deka International S.A., Luxembourg, als Verwaltungsgesellschaft des spezialisierten Investmentfonds "A-DGZ 8-Fonds", teilt hiermit mit, dass das Liquidationsverfahren abgeschlossen wurde.

Luxemburg, im Mai 2010.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2010055577/1208/9.

Advent, Fonds Commun de Placement.

Nom de la société de gestion: DB Platinum Advisors

N° RCS: B 85.829

Le fonds commun de placement Advent a été liquidé en date du 26 mars 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2010.

Référence de publication: 2010059297/260/9.

*

LUXGAZ Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 9, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 34.393.

In the year two thousand and ten, the twenty-first day of the month of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in the City of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Luxgaz Distribution, Société Anonyme, a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 9, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 34.393, incorporated pursuant to a notarial deed dated 29 June 1990, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 January 1991, number 15. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 4 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 August 2007, number 1744 ("Luxgaz").

The meeting was opened at 8.15 a.m., with Mr Marco Hoffmann, residing in Gilsdorf, in the chair, who appointed as secretary Mr. Emmanuel Schweitzer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineers, Mr Michel Schaus, residing in Luxembourg and Mr. Romain Becker, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

A G E N D A:

1. Approval of merger of Luxgaz Distribution, Société Anonyme into Creos Luxembourg S.A.;
2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of one thousand four hundred eighty (1,480) shares representing the whole corporate capital, one thousand four hundred eighty (1,480) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 12 May 2010.

IV. That the present meeting, representing 100 % of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of all documents listed in article 267 paragraph (1) a), b), c), d) and e) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), being:

1. The merger plan dated 14 April 2010, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 20 April 2010, number 808 and pursuant to which Luxgaz will be merged into Creos Luxembourg S.A. by way of transfer of all assets and liabilities of Luxgaz to Creos Luxembourg S.A. and Luxgaz will be dissolved;

2. The annual accounts of the last three financial years of Creos Luxembourg S.A. and Luxgaz;

3. The interim accounts as of 1 January 2010 of Luxgaz and as of 28 February 2010 of Creos Luxembourg S.A.;

4. The Management Report, dated 14 April 2010 and relating to the merger, in accordance with article 265 of the law of 10 August 1915; and

5. The Report of the "Réviseur aux fusions" dated 15 April 2010 and relating to the merger project, in accordance with article 266 of the law of 10 August 1915.

WHEREAS, the general meeting confirms that in accordance with articles 266 and 267 of the Law, the documents listed above were at the disposal of the shareholders at the registered offices of Creos Luxembourg S.A. and Luxgaz at least one (1) month prior to this meeting;

Certificates established by Creos Luxembourg S.A. and Luxgaz certifying that the documents listed above and provided for by articles 266 and 267 of the Law were at the disposal of the shareholders, will remain attached to the present deed;

THEREFORE, the general meeting resolved to approve the merger and the related merger plan.

The general meeting resolved to approve that as from 30 April 2010, all operations and transactions of Luxgaz are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of Creos Luxembourg S.A..

The general meeting further resolved to approve that the effective date of the merger shall be the date of the publication of the present resolutions of the extraordinary general meeting of shareholders of Luxgaz approving the merger project, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This resolution has been passed with 1,470 votes in favour, / votes against and 10 abstentions.

There being no further business, the meeting is closed.

WHEREOF this deed is drawn up in Strassen, 2, rue Thomas Edison, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

This deed having been read to the appearing parties, said parties signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un mai,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxgaz Distribution, Société Anonyme, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 9, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34393, constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 janvier 1991, numéro 15. Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 août 2007, numéro 1744 (ci-après "Luxgaz").

L'assemblée a été ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Marco Hoffmann, de résidence à Gilsdorf, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Emmanuel Schweitzer, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateurs Monsieur Michel Schaus, résidant à Luxembourg et Monsieur Romain Becker, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter :

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de la fusion par absorption de Luxgaz Distribution, Société Anonyme par Creos Luxembourg S.A.;
2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur mille quatre cent quatre vingt (1.480) actions représentant l'intégralité du capital social, mille quatre cent quatre-vingt (1.480) sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 12 mai 2010.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 100 % du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a pu prendre dûment connaissance de tous les documents énumérés à l'article 267, paragraphes (1) a), b), c), d) et e) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la " Loi "), étant :

1. Le projet de fusion en date du 14 avril 2010, comme il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 avril 2010, numéro 808 et selon lequel Luxgaz sera absorbée par Creos Luxembourg S.A. par voie de transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de Luxgaz à Creos Luxembourg S.A. et Luxgaz cessera d'exister ;

2. Les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de Creos Luxembourg S.A. et de Luxgaz ;

3. Les comptes intérimaires au 1 janvier 2010 pour Luxgaz et au 28 février 2010 de Creos Luxembourg S.A. ;

4. Les rapports respectifs des conseils d'administration de Luxgaz et de Creos Luxembourg S.A. ;

5. Le rapport du réviseur aux fusions;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale confirme que conformément aux articles 266 et 267 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires aux sièges sociaux de Creos Luxembourg S.A. et de Luxgaz au moins un mois avant cette assemblée.

Des certificats établis par Creos Luxembourg S.A. et Luxgaz attestant que les documents énumérés ci-dessus conformément aux articles 266 et 267 de la Loi étaient à la disposition des actionnaires, resteront annexés au présent acte.

PAR CONSEQUENT, l'assemblée générale a décidé d'approuver la fusion et le projet de fusion y afférent.

L'assemblée générale a décidé d'approuver qu'à partir du 30 avril 2010, toutes les opérations et les transactions de Luxgaz sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Creos Luxembourg S.A..

L'assemblée générale a en outre décidé d'approuver la date de réalisation de la fusion comme étant la date de publication des présentes résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Luxgaz approuvant le projet de fusion, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Cette résolution a été prise avec 1.470 voix pour, / voix contre et 10 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, 2, rue Thomas Edison, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN, E. SCHWEITZER, M. SCHAUS, R. BECKER, G. ROTH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010, LAC / 2010 / 22438. - Reçu soixante quinze euros. Reçu € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010058735/134.

(100072631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Tarkett GDL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Lentzweiler, 2, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 92.165.

—
Extrait du conseil d'administration de la Société tenu le 13 avril 2010

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société la décision suivante:

Première résolution

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Patrick LOMMEL de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué à la gestion journalière de la Société, à compter du 23 avril 2010.

Extrait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 20 avril

Il résulte des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée») la décision suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Thomas LENTZ, né le 27 février 1966, à Ettelbrück, Grand-Duché de Luxembourg, résidant à L-7262 Helmsange, 15, cité Princesse Amélie, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet le 23 avril 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010055337/24.

(100056641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2010.
